



2023

12 ET 13
AVRIL

RESPECTER LES OBLIGATIONS D'UN ORGANISME DE FORMATION

Inventaire complet des règles de fonctionnement d'un organisme de formation, cette formation apporte les éclairages opérationnels pour sécuriser sa documentation, ses pratiques, sa gestion et son fonctionnement, tant administratifs, financiers que contractuels. Une session essentielle pour respecter les obligations réglementaires vis-à-vis de l'administration, du client, du stagiaire, des formateurs et des organismes financeurs.

OBJECTIFS DE FORMATION

- > Identifier toutes les règles de fonctionnement d'un organisme de formation
- > Mesurer le risque de sanction en cas de manquement à ses obligations vis-à-vis de l'administration, du client, du stagiaire, d'un formateur ou d'un organisme financeur
- > Mettre ses documents administratifs, financiers et contractuels en adéquation avec la réglementation des organismes de formation

PROGRAMME

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DE L'ADMINISTRATION

- > Déclaration d'activité : personnes assujetties, formalités administratives, modifications, annulation et caducité
- > Obligations comptables : plan comptable adapté, commissaire aux comptes, situation au regard de la TVA, bilan pédagogique et financier
- > Contrôle administratif et financier

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DU CLIENT

- > Règles en matière de publicité
- > Rôle des CGV et du bulletin d'inscription
- > Clauses et modalités contractuelles : bon de commande, devis approuvé, convention, contrat, avenants, CGU de la Caisse des dépôts...
- > Règles du Code de la consommation en cas d'achat de formation par un particulier
- > Annulation ou inexécution totale ou partielle de la formation : les conséquences en matière de facturation et de paiement

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES STAGIAIRES


- > Obligations d'information des stagiaires
- > Informations pouvant être demandées aux stagiaires
- > Respect des règles du Code de la consommation en cas d'achat de formation par un particulier
- > Protection des données personnelles des stagiaires et apprentis
- > Règlement intérieur


RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES FORMATEURS


- > Les différents statuts
- > Les impacts sur le BPF

RESPECTER LES OBLIGATIONS VIS-À-VIS DES FINANCEURS

- > Modalités de paiement par dispositif et pièces justificatives exigées
- > Notion de contrôle de service fait

 14 heures sur 2 jours de 9 h à 17 h

 1 495 € HT (TVA 20 %) 1 794 € TTC
Pauses-café et déjeuner compris

 Centre Inffo, Saint-Denis-La Plaine

 De 3 à 12 personnes maximum

PUBLIC

Toute personne concernée par la gestion d'un organisme de formation

PRÉREQUIS

Exercer dans le secteur de la formation professionnelle ou avoir suivi la formation « Se repérer dans la formation professionnelle »

MOYENS PÉDAGOGIQUES

- > Exposés suivis de questions-réponses
- > Travaux d'application individuels ou en sous-groupes : quiz, exercices à partir de fiches techniques, vidéos...
- > Accès en ligne aux ressources pédagogiques et documentaires

INTERVENANT

Un juriste-consultant, expert en droit et politiques de formation à Centre Inffo

MODALITÉS D'ÉVALUATION

Progression des participants évaluée par le formateur tout au long de la formation (test de positionnement, résultats des exercices, échanges questions-réponses...) et par un test d'évaluation des acquis en fin de formation. Evaluation complétée par le recueil en ligne des appréciations des participants à l'issue de la formation et par le bilan du formateur.

MODALITÉ DE SANCTION

Remise d'une attestation de fin de formation

